

# Avocat/e HEU

## conseiller, déterminer, informer, poursuivre, défendre, négocier

Les avocats et les avocates représentent les intérêts de personnes morales et physiques en cas de différends entre deux parties. Ils connaissent la législation en vigueur, les réglementations et la jurisprudence. Ils conseillent et informent leurs mandants, leur présentent les différentes possibilités, agissent en leur nom, négocient avec les parties adverses, défendent leurs intérêts devant les tribunaux et les autres instances.

Les avocats et avocates rédigent

à cet effet des actes d'avocat, déposent des recours, gèrent les dossiers de procédure, rassemblent des preuves, demandent des expertises. Ils soumettent ainsi au tribunal la situation de fait et de droit et plaident en faveur de leurs clients. Selon les cas, ils s'occupent de droit pénal, civil ou administratif. De nombreux avocats défendent les cas les plus divers, certains se spécialisent dans un domaine particulier, comme le droit des affaires, le droit pénal, le droit de la famille ou le droit fiscal.

### Quoi et pourquoi?

- ▶ Afin qu'un conflit puisse être résolu à l'amiable, l'avocat tente de parvenir à un accord avec la partie adverse par le biais de discussions.
- ▶ Afin de pouvoir défendre au mieux son client devant le tribunal, l'avocate examine soigneusement les faits avant l'audience, détermine les différentes lois qu'elle peut invoquer dans l'intérêt de son client et si des cas similaires existent déjà.
- ▶ Afin que sa cliente sache comment se déroulera son procès et ce qu'elle devra répondre lors de l'interrogatoire, l'avocat la prépare aux différentes étapes de la négociation.
- ▶ Afin que ses clients puissent se confier à elle, l'avocate est soumise au secret professionnel, qui l'autorise à garder pour elle des informations confidentielles et à ne pas les transmettre aux tribunaux ou aux autorités.

### Les faits

**Admission** Pour l'admission à la filière: maturité reconnue par la Confédération, maturité professionnelle avec examen complémentaire (passerelle) ou diplôme universitaire. Pour l'admission à l'examen cantonal d'avocat: études de droit achevées, Master en Droit et 1 à 2 ans de stage dans un cabinet d'avocat ou auprès d'un tribunal (différences cantonales). Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, casier judiciaire et extrait du registre des poursuites irréprochables. Selon le canton, nationalité suisse.

**Formation** 3 ans d'études de bachelier, puis 1½ an d'études de master. Pour obtenir le brevet d'avocat, il faut passer des examens.

**Les aspects positifs** Les avocats et avocates aident à régler les problèmes juridiques entre différentes parties. C'est un métier très important qui permet de protéger les personnes ou sociétés lésées.

**Les aspects négatifs** Les avocats et avocates sont parfois confrontés à des conflits de conscience lorsqu'ils défendent au tribunal quelqu'un qu'ils aimeraient personnellement voir derrière les barreaux. C'est une situation qui n'est pas facile à gérer. Cependant il faut rester professionnel à ce moment.

**Bon à savoir** Les avocats et avocates travaillent dans des cabinets d'avocats, dans l'administration publique, dans des entreprises, des associations ou des syndicats.



### Profil requis

	avantageux	important	très important
attitude confiante, bonnes manières	■		
compétences en négociation, diplomatie, capacité de gérer les conflits	■	■	
facilité de contact, empathie	■	■	
intérêt pour la sécurité et l'ordre public	■	■	■
loyauté, discrétion	■		
qualités de dirigeant, capacité de décision	■	■	
raisonnement logique, orientation vers les solutions	■	■	■
résilience, connaissance de ses propres limites	■		
sens de l'observation, retentivité	■	■	
talents linguistiques, talents organisationnels	■	■	

### Plans de carrière

Propre cabinet d'avocat
Doctorat (thèse), notaire
Expert/e fiscal/e DF, expert/e comptable DF, expert/e fiduciaire DF (diplôme fédéral)
Avocat/e HEU
Diplôme universitaire ou d'une haute école spécialisée ou titre équivalent (voir admission)